

**À partir du 1^{er} octobre 2022,
le geste de tri se simplifie (encore)**

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a en charge la compétence « Déchets ». À ce titre, elle assure la collecte de ces déchets, leur acheminement vers les différents centres de traitement, la recherche de filières de recyclage. Elle gère également les 2 déchèteries du territoire.

Vous le savez, nous disposons de 2 sacs distincts pour jeter nos ordures ménagères :

- Les sacs noirs : ils contiennent les déchets ultimes, qui sont enfouis dans un centre dédié près de St-Étienne. Ce mode traitement est de loin le plus nocif pour l'environnement et le plus coûteux pour la collectivité (et donc pour nous tous) en raison notamment de la hausse importante de la taxe sur les activités polluantes fixées par l'État.
- Les sacs jaunes : ils recueillent les déchets recyclables, en vue de leur valorisation par matière.

La CCMDL cherche donc en permanence à réduire les quantités devant être collectées dans les sacs noirs. Pour cela elle s'appuie sur les avancées technologiques importantes de ces dernières années qui permettent de séparer les différents matériaux se trouvant dans le sac jaune : le métal, le plastique, le carton et désormais le papier.

Dans un premier temps, le 1^{er} octobre 2021, nous avons simplifié le tri en intégrant dans le sac jaune tous les emballages ménagers plastiques. Cette extension des consignes de tri a été très efficace puisque le volume des sacs noirs a considérablement baissé tandis que le contenu des sacs jaunes a fortement augmenté.

Nous allons franchir aujourd'hui une nouvelle étape de simplification en permettant de mélanger tous les emballages avec l'ensemble de tous les papiers.

Concrètement, à la date du 1^{er} octobre 2022, vous pourrez déposer dans les sacs jaunes, mais aussi dans les bacs jaunes et dans les conteneurs à papiers :

- Tous les emballages en plastique y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets, films, bouteilles et flacons en plastique ;
- Tous les emballages en métal, en carton, les briques alimentaires ;
- Tous les papiers : journaux, magazines, courriers, enveloppes, cahier...

Un geste de tri logique, utile et simple

Les conteneurs papier / sacs jaunes

Les conteneurs papier sont nombreux sur le territoire et changent de fonction pour accueillir désormais aussi l'ensemble du contenu du sac jaune : à déposer en sac ou en encore mieux directement en vrac.

En complément, la CCMDL va prochainement installer une centaine de nouveaux conteneurs à vocation mixte (emballages + papier). De par leur capacité, chacun d'entre eux pourra remplacer 5 bacs jaunes, ce qui permettra de réduire l'impact visuel des sites d'apport.

Le principe général est bien de privilégier les apports d'emballage et de papier dans ces conteneurs afin de réduire les quantités collectées par les tournées « porte à porte » (sacs au sol ou bac individuel devant la maison) qui sont amenées à disparaître sur le moyen terme.

Le geste de tri est facilité : vous pouvez vous diriger vers le point de collecte sacs jaunes de votre choix, le jour de votre choix !

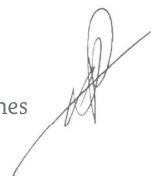
Les conteneurs à verre

Les emballages en verre, quant à eux, sont toujours à déposer dans les colonnes prévues à cet effet et présentes sur l'ensemble du territoire (couleur verte).

Le service gestion des déchets de la Communauté de communes est à votre disposition pour vous apporter conseils et réponses à toutes vos questions sur le tri et la gestion de vos déchets sur l'adresse gestion-dechets@cc-mdl.fr.

Merci par avance de votre participation à ces gestes simples en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Régis CHAMBE
Président de la
Communauté de communes



Votre nouveau
« Mémo tri »
illustrant ces nouvelles
consignes se trouve
au verso
de ce courrier.

DANS LE BAC JAUNE

en vrac ou en sac



Bouteilles et flacons
en plastique vides



Boîtes et briques
en carton vides



Pots, boîtes et barquettes
en plastique vides



Sacs, sachets
et films en plastique vides



Boîtes
en métal vides



NOUVEAU : Tous les papiers
journaux, magazines, courriers,
enveloppes, cahier...

Tous les emballages plastiques, vidés,
non lavés et non imbriqués les uns dans les autres



**Toujours interdits
dans les sacs jaunes**



Cartons

S'ils sont plus gros
qu'une boîte à chaussures,
ils se déposent en déchèterie.



Déchèteries
- Saint-Martin-en-Haut
- Montrottier



Un doute ?

En cas d'hésitation,
consulter l'application
« guide du tri » de citéo

